

VISIO - Annualisation du temps de travail

TOO101ANNU

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Maîtriser la réglementation sur l'annualisation du temps de travail
- Appréhender les enjeux, règles et outils de mise en place de l'annualisation du temps de travail



Public Visé

Agents du service RH et agents administratifs gérant des plannings annualisés au sein d'une collectivité territoriale



Connaitre le statut de la fonction publique de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Maîtriser la réglementation sur l'annualisation du temps de travail Appréhender les enjeux, règles et outils de mise en place de l'annualisation du temps de travail

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

<u>Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance</u>

Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure. Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.

Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.

Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

Définitions

- Qu'est-ce que l'annualisation
- · Qu'est-ce que le temps de travail ?

Précisions:

- . Temps d'habillage et de déshabillage
- . Temps de douche
- . Temps de pause
- . Temps de repas
- . Temps de trajet
- . Temps de formation
- . Temps de réunion
- . Base légale annuelle
- Statut des jours non travaillés

• Place des congés annuels dans le temps de travail

- Calcul du droit a congé
- Principe général
- Dispositions particulières
- Agents travaillant sur des cycles annuels
- Exercice du droit a congé
- Utilisation des congés sur l'année civile
- Principe général Fractionnement des congés
- Décision d'octroi des congés
- Planification des congés par l'autorité territoriale
- Calendrier
- Cas particuliers
- Imputation d'office des congés

Comptabilisation du temps de travail annualisé

- Au forfait
- Au réel
- Ajuster son prévisionnel

Ajuster au réalisé

- Suivre le réalisé
- Adapter au réalisé
- Comment comptabiliser les jours d'absence selon les motifs
- Comment calculer le temps de travail et la rémunération d'un remplaçant qui intervient sur un planning annualisé

Qualification Intervenant.e.s

Formateur expert en statut de la fonction publique et notamment sur le temps de travail



2 jours pour aborder la réglementation et la mise en œuvre pratique de la mise en place de l'annualisation du temps de travail

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter:

- Avant la formation : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- Après la formation : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form. Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation. Attestations de la formation : Assiduité et Fin de formation.

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

Effectif

14.00 Heures Jours

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne): 1 150.00

Inter Adhérent (Par personne): 1 070.00



Pascale FLURY-DELABRE

Directrice

Tél.: 0153391417

Mail: pascale.flury-delabre@adiaj.org